LA VÉRITÉ

SUR

LES BONAPARTE

AVANT

NAPOLÉON

d'après les documents inédits, recueillis et mis en ordre

PAR

LE Cte COLONNA DE CESARI ROCCA

Chargé de Mission du Ministre de l'Instruction Publique en Italie



PARIS

A. CHARLES, LIBRAIRE

8, Rue Monsieur-le-Prince, 8

—

1899

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

LA VÉRITÉ
SUR
LES BONAPARTE
AVANT
NAPOLÉON

d'après les documents inédits, recueillis et mis en ordre

PAR

LE Cte COLONNA DE CESARI ROCCA

Chargé de Mission du Ministre de l'Instruction Publique en Italie



PARIS
A. CHARLES, LIBRAIRE
8, Rue Monsieur-le-Prince, 8
—
1899

LA VÉRITÉ

SUR

LES BONAPARTE

AVANT

NAPOLEON

Napoléon et les généalogistes. — Joseph Bonaparte et Domenico Bernucci. — Une généalogie pour soixante-seize francs. — Passerini et Stefani. — Une charte fausse. — Quelques hyperboles.

Il semblerait qu'un génie comme Napoléon eût suffi pour illustrer une race, un peuple, peut-être l'humanité tout entière. Il semblerait que la seule curiosité de tout ce qui pouvait se rattacher à lui eût été un mobile assez puissant pour faire rendre au passé le secret du sang dont il était sorti ; que ce fût assez pour le nom de Bonaparte d'avoir, en moins d'un quart de siècle, conquis la première place dans le monde des vivants, et relégué très loin toutes les gloires dont l'humanité avait conservé le souvenir ! Au lendemain de la Révolution, déjà, on ne savait plus penser ainsi : à l'Empereur on voulut des ancêtres dignes de lui. Napoléon, pour le moins, devait descendre des Césars, des Bourbons, des Comnènes. Il se trouva des écrivains pour établir ces généalogies, et des cour-

tisans maladroits pour y applaudir. Par quels invraisemblables fils parvint-on à rattacher l'honorable famille de notaires qu'étaient les Bonaparte, à ces grandes maisons souveraines? La grossièreté de la trame est telle que l'on se demande comment le simple bon sens a pu accepter de telles balourdises. L'Empereur eut beau mettre au grand jour le peu de bienveillance qu'il témoignait aux auteurs de ces élucubrations, les généalogistes et les romanciers continuèrent à se disputer ses ancêtres avec autant de bassesse que de fantaisie.

Dans le *Moniteur* du 26 messidor an XIII (18 juillet 1805), Napoléon fit savoir au public comment il appréciait ces productions intempestives : « On a mis dans les journaux une généalogie aussi ridicule que plate de la maison Bonaparte. Ces recherches sont bien puériles. A tous ceux qui demanderaient de quel temps date la maison Bonaparte, la réponse est bien simple : elle date du 18 brumaire. Comment, dans le siècle où nous sommes, peut-on être assez ridicule pour amuser le public de pareilles balivernes ! »

Cependant, si Napoléon désapprouvait hautement les publications emphatiques des généalogistes, il montra par ailleurs qu'il ne se désintéressait pas complètement du passé de ses ancêtres. Mais il comprenait que, né de la Révolution, il n'avait pas d'autre héritage à revendiquer, et que, surgissant au milieu d'une société naissante, il ne devait sanctionner de l'ancienne que ce qui était compatible avec ses origines. De même, quand il apprécia l'utilité d'une noblesse, il la voulut issue des sources d'où avait jailli son pouvoir souverain. Il accueillit, peut-être avec une vénération secrète, les rejetons de la vieille aristocratie, mais il ne leur permit pas de se parer des titres rappelant les cycles effondrés. Faut-il ajouter que Napoléon avait conscience du ridicule qu'il affronterait en approuvant ou en

feignant d'approuver des œuvres inspirées par la plus piètre flatterie. De plus, était-il nécessaire à l'Empereur des Français de rappeler que, le premier de sa race, il avait vu le jour sur la terre française ?

Napoléon était convaincu d'ailleurs qu'il n'avait à tirer aucun lustre de la gloire plus ou moins factice de ses aïeux. Dès 1802, il avait été renseigné à ce sujet par l'intermédiaire de son compatriote Saliceti, alors ministre de France à Gênes. Cette année là, les habitants de Sarzane sollicitèrent du gouvernement de la République ligurienne l'autorisation d'élever un monument à Bonaparte en qualité de compatriote. Ce fut, probablement, ce qui piqua la curiosité du premier consul et provoqua la rédaction d'un mémoire justificatif de la part des Sarzanais. Ce mémoire (dont une copie se trouve aux Archives Nationales) fut traité avec beaucoup de sincérité par un humble savant de Sarzane dont le nom est à peine connu anjourd'hui, bien que les plus sensés d'entre les généalogistes de la famille impériale lui aient emprunté — sans le citer — tous leurs renseignements.

Domnico Bernucci — tel est son nom — avait compulsé avec soin les registres des notaires ainsi que les principaux manuscrits de sa petite ville. Les Bonaparte n'étaient pas des inconnus pour lui. Dès son enfance, il avait entendu parler des recherches faites à ce sujet par Borromeo Landinelli (1), qui, lieutenant dans l'armée génoise alors que la Corse appartenait encore à la République, avait tenu garnison à Ajaccio et s'y était lié avec la famille Bonaparte. Landinelli avait fort bien prouvé au grand-père de Napoléon son origine sarzanaise ;

1. Petit neveu de Vincenzo Landinelli, évêque d'Albenga en 1616 et du chanoine Ippolito Landinelli, auteur des *Memorie di Luni et di Sarzana*. La copie de ce manuscrit que j'ai consultée est à la *Biblioteca Civica Berio* de Gênes, D, 3, 7, 11.

mais, ayant ouï parler de personnages quasi-célèbres du nom de Bonaparte, Joseph, plus tard roi d'Espagne, le généalogiste de la famille, comme disait l'Empereur, ne se tenait pas pour satisfait. Agé de vingt et un ans, il ambitionnait une croix de Saint-Etienne, et, pour obtenir cette faveur du grand duc de Toscane, il voulait être en état de revendiquer des ancêtres florentins. En conséquence, il avait prié le notaire Gio-Antonio Vivaldi de faire exécuter des recherches à Sarzane, et celui-ci s'était déchargé de ce soin sur Bernucci.

Jeune encore, très épris de l'histoire de son pays, Bernucci commença l'enquête sans aucune arrière-pensée de rétribution ; (1) mais le notaire Vivaldi estimant qu'aucun bénéfice, si petit fût-il, n'était à négliger, voulut tirer profit de la vanité généalogique de Joseph et du désintéressement de Bernucci. D'où un marchandage des plus âpres par correspondance, dans lequel Vivaldi met naturellement ses exigences au compte du chercheur. Joseph, de son côté, parait peu disposé à payer si on ne lui fournit une pièce établissant que sa famille tire son origine de Florence : « J'ai reçu, écrit-il à Vivaldi, votre lettre du 19 courant, dans laquelle je constate que l'on a retrouvé un Gio-Battista de Buonaparte, fils de Nicolosio en 1402.... il ne resterait plus à retrouver que le père de ce Nicolosio, qui devrait être le fils de Giovanni de Buonaparte, podestat de Florence en

1. « Dopo che ebbe da me le accenate per pura cortesia che io abbia mai avuste la bassezza di pretendere alcuna riconoscenza, egli le invio all'illustro personnagio che ne lo aveva incomberrato, e se ne sarebbe fatto onore se più discreto non avesse preteso un emolumento che non aveva fatto, e che erano state praticate solamente da me senza alcuna pena per soddisfare la mia passione per le cose antiche del mio paese, e per servire a pagare il desiderio di chi amava essere informato ». Notes manuscrites de Bernucci à Gênes, *Biblioteca dell'Università*, G. V. 34.

1334, d'où il constate, par l'histoire, que ses fils furent exilés comme gibelins puissants; l'un d'eux est dit avoir choisi Sarzane pour refuge. Ce Nicolo pourrait donc être précisément le fils ou le petit-fils de Giovanni de Florence ». (21 avril 1789). Quelques jours après, Joseph est avisé que l'arbre généalogique de sa famille est établi depuis Giacopo, vivant en 1242. Il n'est pas satisfait, car la filiation laisse bien loin Giovanni Bonaparte, podestat de Florence, mais il tend au généalogiste la perche du salut : « Avant de me fixer sur ce point, je voudrais savoir : 1° si ce Giacopo vivait à Sarzane ou à Florence, 2° s'il est fils d'un Giovanni de Florence, 3° si cette famille est inscrite au livre d'or, 4° la date précise de son premier séjour à Sarzane, 5° si on ne peut établir qu'elle descend de la famille Bonaparte de Florence, ainsi que je le crois. Je vous prie de me donner ces renseignements qui me sont indispensables avant de me décider à faire lever l'arbre dont vous me parlez » (26 avril).

Dans sa lettre suivante du 3 mai, Joseph engage son correspondant à rattacher sa famille à un Giovanni Bonaparte de Florence, qui vivait en 1203 : « Je reçois votre lettre dans laquelle je relève que vous n'avez encore pu trouver aucun document constatant que la famille Bonaparte tire son origine de Florence, comme il est très certain, ayant eu moi-même entre les mains des documents qui le prouvent infailliblement, mais dont je suis privé (1) ».

La correspondance continue sur ce ton. Pour prix de l'arbre généalogique comportant neuf degrés, Vivaldi a demandé cent

1. L'unique document dont Joseph avait pu avoir connaissance était une lettre de 1759 dans laquelle la famille Bonaparte de Florence déclarait reconnaître à Giuseppe (son grand-père) et à Lucien Bonaparte une origine commune avec la sienne. Les familles italiennes, et non des moindres, se sont toujours montrées prodigues de ces reconnaissances de courtoisie.

cinquante livres de Gênes. Joseph assure que les quatre générations qui commencent l'arbre lui suffisent, et qu'il est inutile de lui envoyer les degrés intermédiaires qu'il possède déjà. Il croit réaliser une économie. Mais le correspondant lui adresse avec l'arbre la note de cent cinquante livres : « Pour quatre générations, écrit Joseph, on me demande le même prix que pour neuf ! Je ne comprends pas la façon de penser du *Signore* qui a communiqué les documents. Je vous prie de faire observer à ce monsieur que mon principal but était de prouver l'origine antique de Florence, et, du moment où ce but n'a pu être atteint, lesdites pièces ne deviennent plus pour moi que l'objet d'une stérile curiosité à laquelle je ne sacrifierai pas cent cinquante livres. Donc faites en sorte de lui faire abaisser son prix, autrement, ces pièces seront inutiles, à lui en restant ensevelies à Sarzane, et à moi qui n'ai pas un besoin pressant de les posséder depuis que je me suis aperçu qu'elles ne pouvaient remonter jusqu'à la « diramazione » de Florence ». (10 mai).

En réponse à cette lettre, Vivaldi fit savoir à Joseph Bonaparte qu'après de longues discussions le généalogiste se contentait de cent vingt-cinq livres, dont vingt-cinq devaient couvrir les frais d'archives. Joseph en envoya cent (environ soixante-seize francs) ; mais, dans sa dernière lettre en date du 4 août 1789, il en fait promettre cent autres à qui découvrira « le moindre acte, instrument d'où il conste qu'un Bonaparte quelconque de Sarzane était fils d'un Giovanni, Giacobo, ou Corrado de Florence ou simplement qu'il en descendait. Cette séparation de branche (diramazione), ajouta-t-il, est certaine et s'opéra du onzième au douzième siècle. Pour mon but, il serait suffisant (que l'on trouvât une pièce nommant : Jacobus, ou Gioannes sic) quondam Jacobi, ou Gioannes de Florentia, en lisant dans

une archive de cette cité que les fils de ce Giovanni et ceux de Giacopo furent exilés et se retirèrent à Sarzane et en d'autres lieux (1) ».

Bernucci n'eut donc en 1802 qu'à rechercher ses notes prises autrefois pour Joseph et, en peu de jours, il put présenter une filiation des Bonaparte assez suivie depuis un *Bonapars-Pax* vivant en 1280, jusqu'à Francesco Bonaparte, habitant Ajaccio au XVI[e] siècle. Or, dans les preuves de noblesse fournies par Charles Bonaparte pour l'admission de Napoléon à l'école de Brienne, ce François figure comme son plus ancien ancêtre connu.

Bernucci arrêta donc son travail à cette époque où les Bonaparte disparurent de Sarzane. Fort pauvre, il ne put, dit-il lui-même dans une de ses lettres, aller à Gênes et à Ajaccio contrôler les actes qui s'y trouvaient, à cause des distances qui séparaient Sarzane de ces deux localités. Plus tard, quand Napoléon fut empereur, Bernucci reprit, perfectionna et documenta son mémoire qui ne paraît pas avoir obtenu grand succès, car, aujourd'hui, il est encore inédit, et, dans aucun de nos grands fonds publics, on n'en trouve de copie.

En France, on se contenta donc du premier rapport de Bernucci conservé aux Archives nationales et publié par le comte Passerini à la suite d'un travail personnel dont on aura l'occasion de parler. A Gênes, le second manuscrit qui fait partie de la collection Lagomarcino, dispensa les historiens de

1. Gênes. *Biblioteca dell' Università.* Toutes ces lettres sont datées de Pise. Au commencement de juin 1789, Joseph fit un voyage à Florence probablement pour y soumettre sa demande d'admission dans l'ordre de Saint-Etienne qui est conservée aux archives de Pise. Malgré l'insuccès de l'enquête, il ne se lasse pas de revendiquer et d'affirmer l'origine florentine. En réponse à sa requête, il fut *admis à fournir ses preuves d'origine toscane.*

toute espèce de recherches. M. Stefani, chargé sous Napoléon III de rechercher, pour le compte du ministère de l'Instruction publique, les ancêtres de l'Empereur, pilla les manuscrits de Bernucci qu'il ne nomma même pas. Il accommoda les notes du chercheur de la façon qu'il jugeait la plus propre à flatter l'amour-propre du souverain. Après lui, on amplifia encore : Bernucci, lui, n'avait émis que des faits et des dates, n'avançant qu'avec une réserve prudente tout ce qui ne lui paraissait pas suffisamment prouvé ; ses successeurs n'imitèrent pas sa retenue et se jetèrent à corps perdu dans l'hyperbole. Du grand oncle de Napoléon, simple citoyen d'Ajaccio, on fit un *maréchal de camp* et, de Francesco Bonaparte, venu en Corse comme simple soldat et resté tel toute sa vie, un *généralissime des forces genoises*. Giovanni Bonaparte, qui fut *intendant* de Fabrizio Colonna, se trouve présenté comme l'ami et le confident du grand connétable. Un autre Giovanni, qui signa, comme syndic de sa petite ville, une convention avec le duc de Milan, fut travesti en ambassadeur. Quant à la qualification de *Magnifique*, équivalente de celle de Monsieur dans les pays liguriens, les courtisans de la famille impériale en ont fait suivre les prénoms de quelques Bonaparte alors qu'elle le précédait. C'est ainsi qu'à l'instar de Laurent le Magnifique, nous trouvons Jérôme Bonaparte, dit le Magnifique.

Faire remonter au XIII[e] siècle la généalogie d'une famille non féodale est un beau résultat. M. Passerini, directeur des Archives d'Etat à Florence, voulut davantage, et, dans un mémoire publié dans l'*Archivio storico italiano*, prouva que les Bonaparte descendaient des Cadolinges, comtes de Fuccechio, Settimo et Pistoja, ce qui d'un seul coup faisait gagner deux siècles aux ancêtres de Napoléon. Cette généalogie ne rencontra d'autres sceptiques que ceux qui le sont à l'égard de tout

travail de ce genre : en un mot, elle fut admise par l'universalité des écrivains (1). Cependant la pièce maîtresse de ce mémoire, celle qui soude les Bonaparte aux Cadolinges, est-elle bien authentique? Quand je la lus pour la première fois dans l'*Archivio storico*, j'eus quelque doute que je me promis d'éclairer. Maintenant que j'ai vu et tenu entre les mains le document *original*, je n'en ai plus. Je m'étonne seulement que le comte Passerini, dont la valeur fut très appréciée en Italie, et, après lui, le commandeur Stefani, mort en 1896 surintendant des Archives d'Etat à Venise, aient pris pour une charte vénérable un parchemin grossièrement contemporain.

Pour finir, tous les écrivains qui ont recherché avec tant de soins les Bonaparte de Trévise et de Florence ont passé sous silence ceux de Chiavari. Ni les uns, ni les autres, je me hâte de le dire, n'ont de liens d'origine prouvés avec les ancêtres de l'Empereur, mais, du moment où l'on rappelait les patriciens de Florence, les podestats de Parme et de Padoue, pourquoi taire les noms de Francesco Bonaparte, boucher à Soziglia, de Lazzaro Bonaparte? marchand de fromages, et du tisserand Giovanni Bonaparte. Ces derniers au moins sont liguriens et pourraient avoir avec les Bonaparte de Sarzane une origine commune. Les chroniqueurs génois ne font pas de distinction entre ces deux familles.

C'est un aperçu de l'histoire de la race napoléonienne des Bonaparte que nous essayons d'esquisser ici, aperçu réduit aux strictes limites fixées par la vérité. La conclusion en sera facile : depuis Bonaparte-la-Paix jusqu'à Charles-Marie, père de Napoléon, on peut dire des Bonaparte, en pastichant un mot de Renan, qu'ils vécurent d'une existence honnête et pacifique.

1. Cf. l'*Atlas* de Bouillet.

faisant des économies de génie dont le capital accumulé échut à Napoléon.

Bonaparte sobriquet et prénom. — Les Bonaparte de Trévise — Les notaires de Sarzane. — Bonaparte-la-Paix éponyme de la maison impériale. — Les Bonaparte de Chiavarie. — Martino Bonaparte, marchand de chiens. — Lazzaro Bonaparte. marchand de fromages. — Francesco Bonaparte, boucher. — Giovanni Bonaparte, syndic de Sarzane. — Cesare Bonaparte.

Au XIII[e] siècle, le nom de Bonaparte était fort répandu dans toute l'Italie du nord ; mais on ne pourrait affirmer que ce fût alors un patronymique. Ce nom servait de sobriquet, voire de prénom, à des individus que ne parait rattacher entre eux aucun lien de parenté. Il était surtout en honneur parmi les partisans de la cause populaire et de la politique guelfe. On trouve des Bonaparte à Trévise (1), à Sienne (2), à Ascoli (3), à Bologne (4), à Florence (5) en très grand nombre — et enfin à Sarzane. Curieuse coïncidence, l'un de ces derniers, fils de Richelmo d'Arcola, passa en Corse en 1239 (6) et établit à Bonifacio sa famille que nous y retrouvons encore au milieu du XIV[e] siècle (7). Cette race, dans laquelle on aurait pu logiquement rechercher la souche de la famille impériale, a échappé jusqu'à ce jour aux investigations des généalogistes qui n'ont pas remarqué que, du XIII[e] au XIX[e] siècle, le nom de Bonaparte figure d'une

1. Stefani, la *Antichità de' Bonaparte*.

2. et 3. Sienne, *Arch. di Santa-Maria della Scala*, pergamene, n. 14, 138, 332, etc.

4. Venise, *Arch. di Stato, Libri commemoriali della Republica di Venezia*.

5. Florence, *Arch. Notarile*. Cf. *Deliciæ eruditorum Toscanorum*, vol. XVII, p. 109.

6. Gênes, *Arch. Notarile*, not., *Tealdo de Sestri*, n. 1239.

7. Gênes, *Arch. Not.* not. *Giovanni de Pignono*.

façon presque ininterrompue dans les annales de la Corse.

On a prétendu rattacher les Bonaparte de Trévise, ceux de San-Miniato et les napoléoniens à une souche commune et quasi-souveraine. M. Stefani publia en 1857 une œuvre intéressante sur les Bonaparte de Trévise, qui, seuls entre tous, attachèrent quelque illustration au nom qu'ils portaient. Dès 1180, l'un d'eux est consul de Trévise ; un autre est recteur de la ligue lombarde formée en 1226 contre Frédéric II ; en 1272, Nordiglio est podestat de Parme, et Pietro, son fils, exerce successivement la même charge à Feltre et à Padoue. Mais, quelque brillante que fût leur situation, les Bonaparte ne régnèrent jamais à Trévise, ainsi que l'ont écrit quelques historiens. C'est à cette souveraineté imaginaire que l'empereur d'Autriche François-Joseph fit allusion lors de l'entrevue de Dresde, en disant : « Je ne lui donnerais pas ma fille si je n'étais convaincu que sa famille est aussi noble que la mienne. » L'Empereur sourit et se contenta de répondre qu'il voulait être le Rodolphe de Habsbourg de sa famille. Paroles plus authentiques que la spirituelle mais invraisemblable légende qui nous montre Napoléon, après son mariage, désignant par ces mots : « mon oncle » la personne de Louis XVI.

La souche princière à laquelle on rattacha les plus importantes des familles Bonaparte fut celle des anciens comtes de Fuccechio, Settimo et Pistoja généralement désignés sous le nom de Cadolinges.

Qu'il soit ou non issu de ces anciens féodaux, il importe peu à la gloire de Napoléon : il n'y a là qu'un attrait de curiosité satisfaite. Pour toutes célébrités, le sang des comtes de Pistoja nous fournit un cardinal et deux religieuses béatifiées sans grand renom. Cependant, si la filiation avait été bien authentique, nous nous serions attaché au passé de ces personnages, tant

il est vrai que les ancêtres de Napoléon, s'ils ne peuvent rien ajouter à sa gloire, tirent de lui-même une illustration pleine d'intérêt. Mais cette authenticité que nous cherchons, nous ne la trouvons pas, et, si les Bonaparte napoléoniens sont réellement les descendants des seigneurs de Pistoja, contre l'origine se dresse le document qui avait été fait justement pour la prouver.

La découverte par M. Passerini de cet acte dans lequel *Janfald de Florence, fils de Hugues et petit-fils de Guillaume, qui fut comte*, nomme son fils *Guglielmo* dit *Bonaparte*, impliquait une grosse présomption en faveur de l'origine cadolingienne, mais ledit acte, dans sa rédaction, comportait un anachronisme, une erreur d'indiction et une absence de logique appelés à ouvrir les yeux des moins clairvoyants. Ce document est conservé à Florence aux Archives d'Etat ; il fait partie du fonds de l'Eglise San-Stefano d'Empoli.

Matériellement, le caractère employé est d'une calligraphie plutôt moderne, se rapprochant beaucoup plus de l'écriture bâtarde que de la belle gothique en usage à cette époque ; quand on examine le document de près, on constate qu'en arrivant à la fin de son travail, le calligraphe, fatigué d'imiter une écriture qui ne lui était pas naturelle, s'est départi de son soin, pressé d'en finir.

Telles sont les raisons qui, jusqu'à nouvelle découverte, feront mettre de côté par le critique et l'historien l'opinion qui donne aux Bonaparte napoléoniens les comtes de Pistoja pour auteurs.

Quoi qu'il en soit, la maison Bonaparte de Sarzane, issue de Bonapars-Pax, comptait parmi les plus anciennes et les plus distinguées de la cité. Ses membres tenaient rang dans la classe supérieure, vivant noblement, occupant des charges honorables et s'alliant aux meilleures familles de la Lunegiana. Jacopuccio Bo-

naparte était en 1324 syndic de Sarzane et portait le titre de notaire impérial qu'il tenait héréditairement de ses ancêtres. Le 17 avril 1328, il préside une assemblée comme vicaire du podestat d'Amélia (1) : c'est à tort que certains généalogistes lui donnent le titre de lieutenant de Castruccio Castraccani, ce qui transforme sa charge purement bourgeoise et civile en un commandement militaire. Un des frères de Jacopuccio, Giovanni, qui alla vivre à Pallio-Paggi, semble être la souche des Bonaparte de Chiavari dont la filiation commence en 1404 par un Guglielmo de Bonaparte, fils d'Oberto de Pallio-Paggi. Celui-ci laissa huit fils dont la postérité se répandit à Sturla, à Lavagna et à Gênes ; quelques-uns de ses descendants se trouvèrent réduits à exercer les plus humbles professions. Au commencement du XVI[e] siècle, Martino vendait des chiens à Gênes, Agostino et Giovanni étaient tisserands, Lazzaro, marchand de fromages, Francesco, boucher (2). D'autres étaient ciseleurs, orfèvres, etc. Aux archives de Gênes se trouvent plusieurs centaines de documents relatifs à cette famille qui ne tomba jamais dans le bas peuple. Les contrats de mariage, les actes de vente, d'acquisition, de partage, prouvent qu'ils ne cessèrent jamais de posséder. Faut-il rappeler qu'en Italie et surtout dans la région ligurienne, l'exercice d'une profession, quelque humble qu'elle pût être, n'entraînait aucune espèce de dérogeance. Il est de tradition à Gênes que le célèbre Andrea Doria, avant d'embrasser la carrière des armes, fit l'apprentissage du métier de teinturier. Tous les Bonaparte de cette famille qui entrent dans les ordres obtiennent promptement la dignité de chanoine. Cette maison Bonaparte de Chiavari était fort considérée ; plusieurs de ses membres

1. Msc. de Bernucci.

2. Gênes, *Arch. Not.* Notaires Parisola, Benedetti, Staglieno, Andrea de Cario, Palavicino, Ferro, Tagliaferro, etc.

étaient propriétaires à Gênes et jouissaient du titre de citoyen génois. En 1488, trois d'entre eux, orfèvres, jurent fidélité, au nom de la cité de Gênes, au duc de Milan (1).

Sarzane, cité sans importance, sans population, sans commerce, ne pouvait se régir elle-même ; c'est pourquoi elle suivit le sort des autres villes de la Lunegiana soumises tantôt à une république, tantôt à un heureux condottière.

L'historien Landinelli (2) raconte qu'à la fin du XIVe siècle les Bonaparte furent exilés de Sarzane avec une certain nombre de famille guelfes par Barnabo Visconti. A la mort de Gian-Galeaz Visconti, Sarzane avec Pise, Creme, Pietra-Santa échut à Gabriel-Marie, son fils naturel. Giovanni Bonaparte, petit-fils de Jacopuccio, alors syndic de Sarzane, fut chargé, comme tel, d'arrêter les conventions relatives aux intérêts de la ville avec le nouveau souverain. Giovanni avait épousé Isabella Calendrini d'une des premières familles de Sarzane, cousine germaine du cardinal Calendrini, mais qui n'avait — quoi qu'en disent les historiens — aucun lien de parenté avec le pape Nicolas V, frère utérin seulement du cardinal. Cesare, fils de Giovanni, fit une alliance plus brillante encore, mais ce mariage paraît avoir commencé la ruine de sa maison. Il épousa Appolonia, fille naturelle de Nicolo Malaspina, marquis de Verrucola, et, de ce sang, Napoléon aurait pu se dire descendant de Charlemagne, ce qui se peut prouver historiquement. Mais Cesare dut reconnaître à sa fiancée une dot double de celle qu'il avait effectivement

1. Le texte de ce serment, accompagné des signatures, figure dans un manuscrit des archives de Gênes. Aux *Archives Municipales* de la même ville est conservé le manuscrit de Della Cella. Celui-ci, qui écrivait dans la première moitié du XVIIIe siècle, consacre dans ses familles liguriennes, quelques lignes aux Bonaparte qu'il dit « *Antichi cittadini genovesi* » parmi les personnages qu'il cite : Gabriel Bonaparte, d'Ajaccio.

2. Landinelli, *op. cit.*

reçue. Il en donna quittance le 8 août 1440 (1). A partir de ce moment, la gêne entra dans la famille Bonaparte : en 1441, Cesare vendit une maison afin de payer un de ses créanciers Adriano Fieschi (2). Pour cela, sa femme dut renoncer au bénéfice de la dot reconnue et à son droit d'hypothèque. Protégé par les Campo-Fregosi, alors maîtres de la Ligurie, Cesare fut chargé par eux de différentes missions (3) qui lui permirent de conserver le rang occupé jusque-là par sa famille dans la cité de Sarzane ; mais, après sa mort, les difficultés matérielles de l'existence devaient obliger les Bonaparte à chercher fortune en d'autres pays.

De Sarzane en Corse.— Giovanni Bonaparte «fattore » des Campo-Fregosi — Le soldat Francesco Bonaparte. — Gabriele Bonaparte, soldat, puis chanoine.— Geronimo Bonaparte notaire.— Le soldat Morgante Ramolino.

Ce fut en 1482 (4), à la suite des Camp-Fregosi, qu'arrivèrent en Corse les ancêtres de Napoléon. Giovanni Bonaparte, fils de Cesare, dont les affaires étaient fort embrouillées, entra au service de Tomasino Campo-Fregoso, qui, par ses intrigues, venait d'obtenir de Bonne de Savoie, régente du Milanais, la cession de la Corse.

Giovanni fut envoyé à Bastia en qualité de *fattore* (intendant, percepteur) ; mais il n'y resta que peu de temps, car la

1. Florence. *Arch. Not.* notaire *Antonio Villa.*

2. Gênes. *Arch. Not*, not. *Bagnara*, filza 152 et filza 157. Autres actes de vente dans les *filze* du notaire *Andrea de Cario.*

3. Gênes. *Arch. di Stato. Litterarum communis Januæ*, n° 1791.

4. Gênes, *Arch. di San-Giorgio, Inventario Bastia 1482.* Les généalogistes ne font aucune mention de cette première apparition des Bonaparte en Corse.

tyrannie déployée par Tomasino sur ses sujets ne permit pas à celui-ci de jouir longtemps de la souveraineté. Les Corses demandèrent des secours au prince de Piombino qui, en appuyant la révolte, assura son succès. Alors Tomasino, battu et découragé, céda ses droits ou plutôt ses prétentions sur la Corse à l'Office de San-Giorgio moyennant deux mille écus d'or. Les Sarzanais, devenus en même temps sujets de la superbe banque, lui prêtèrent serment de fidélité. Parmi les noms des signataires de l'acte d'hommage, nous relevons celui de Giovanni Bonaparte.

Mais celui-ci, ne trouvant probablement plus dans ses revenus de quoi subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, s'exila. Nous le voyons en 1496 surintendant du palais de Marino pour le connétable Fabrizio Colonna. L'un de ses fils, Cesare, était entré dans les ordres; nous le retrouvons plus tard chanoine de l'église de Luni; l'autre, Francesco, servait dans les troupes mercenaires qu'employait en Corse l'Office de San-Giorgio.

Dès 1492, l'Office avait résolu d'établir une colonie ligurienne à Ajaccio; il y appela donc les Génois, et, de préférence, ses sujets de terre ferme. Les habitants de Sarzane s'y rendirent en assez grand nombre, comme le prouvent les actes de concession de terrains conservés aux archives de Gênes (1). Dans ces dossiers ne se trouve aucun arrêté concernant les Bonaparte, mais il n'est pas douteux qu'ils n'aient bénéficié de la mesure adoptée par l'Office, car, dès les premières années du XVI[e] siècle, un Geronimo Bonaparte figure parmi les anciens de la ville. Dans la suite, on voit d'autres membres de la même famille résider à Ajaccio et y professer le métier des armes : un Antonio Bonaparte, soldat dans la compagnie du capitaine

1. Gênes, *Arch. di San-Giorgio, Luogotenenti di Corsica, 1525.*

Mambilla, périt dans une rencontre avec les Corses, qui, après avoir attaché son cadavre sur son cheval, le visage tourné vers la selle, chassèrent l'animal dans la direction d'Ajaccio. En 1560, Anzio Bonaparte est envoyé à Chiavari (Corse) à la poursuite de quelques bandits (1). Vers cette date apparait Luca Bonaparte, fils naturel du chanoine Cesare, dont une fâcheuse aventure, racontée plus loin, fit quelque bruit à Ajaccio.

On trouve aussi à Bastia une famille Bonaparte dont un membre « *Victorius Bonapartius* » reçoit en 1572 le grade de docteur *in utroque jure* de l'université de Pise (2).

Les ancêtres directs de Napoléon étaient alors représentés par Francesco, frère du chanoine Cesare et fils de Giovanni. Il avait épousé la fille de Guido de Castelleto, notaire et greffier de l'Office de San-Giorgio en Corse.

Francesco Bonaparte, dit *le More* de Sarzane (on ne sait pourquoi), arriva pour la première fois à Ajaccio en 1490. Jusqu'en 1514, il ne parait pas avoir séjourné longuement hors de l'île, servant tantôt comme arbalétrier, tantôt comme cavalier, toujours sans aucun grade. En 1544, après *cinquante-quatre années de service*, il touchait *douze livres* par mois et était monté. A la même date, la solde de son fils Gabriele atteignait le même chiffre (3).

Dans ces conditions, on ne saurait dire ce qui a pu donner lieu à la légende tant répétée de Francesco commandant les forces

1. *San-Giorgio, Adjacii, Monstrarum, stipendiatorum*, etc.

2. Pise, *Registri della Sapienza*.

3. Ces renseignements sont tirés des montres d'armes et des registres de mercenaires de l'Office de San-Giorgio. Le classement de ces archives entrepris par l'éminent professeur Belgrano et continué par M. le sous-archiviste Giulio Binda n'est pas terminé. On ne peut en conséquence indiquer de côtes précises.

génoises en Corse. En supposant que (ce qui est peu probable, donné qu'à l'âge de soixante-cinq ans, il est encore simple soldat), il se soit élevé quelque peu et que les traces d'une condition supérieure aient disparu, il n'aurait pas dépassé le grade de connétable, titre qu'il ne faudrait pas interpréter d'une façon trop brillante, car l'Office de San-Giorgio désignait ainsi ses capitaines de compagnies mercenaires.

Du mariage de Francesco avec Catarina Guido de Castelleto, outre Gabriele, nommé plus haut, était née une fille, Antonia. Pour payer sa dot, le chanoine Cesare, en son propre nom et « au nom de son frère Francesco, absent de Sarzane, et, comme il est déclaré, mercenaire en Corse », vendit, le 15 février 1529 (1), une maison à Benedetto Celso. Antonia avait épousé, dix-sept ans auparavant, Francesco Montano de Sarzane.

Comme on l'a vu, Ajaccio, à la fin du XVe siècle, avait été converti en colonie génoise. En 1536, les anciens, parmi lesquels un Geronimo Bonaparte, sollicitèrent et obtinrent de l'Office de San-Giorgio, un décret d'expulsion contre les Corses qui s'y étaient établis (2). La destruction des villages de Pozzo di Borgo, de Villanova et de Pietra, par les corsaires barbaresques, décida les commissaires de l'Office à ouvrir les portes d'Ajaccio à trente-trois familles corses (1546) (3). Ce ne fut pas sans opposition de la part des Bacciochi, des Bonaparte, des Staglieno, des Ramolino, des Cuneo, des Sorba, et de tant d'autres qui tenaient à faire d'Ajaccio une ville purement ligurienne.

1. Acte du notaire *Puccio Ridolfi*, cité par Bernucci.

2. Acte cité dans l'arrêt du Conseil Supérieur de la Corse, reconnaissant la noblesse de la famille Bonaparte, Ajaccio, *Arch. départementales de la Corse.*

3. Gènes, *Arch. di Stato, Corsica*, filza, 20. Ajaccio, *Arch. municipales.*

Ceux-ci croyaient ainsi se dérober à l'espèce de déchéance dont les familles génoises frappaient ceux de leurs membres que les nécessités de l'existence obligeaient à se fixer en Corse. Tous, en effet, étaient pauvres et limitaient leur ambition à de maigres faveurs qui leur permissent de vivre; mais, citoyens génois, ou se disant tels, ils ne voulaient pas être confondus avec les Corses, sujets de la République. Malgré leur morgue, ils n'eurent pas lieu de déplorer leurs premières relations avec les insulaires, car, lorsqu'en 1553 Ajaccio fut pris par Sampiero Corso au nom du roi de France, les Génois trouvèrent asile chez leurs amis corses, et aussi les moyens de gagner Calvi, seule cité de l'île qui restât au pouvoir des Génois. Ce fut ainsi qu'ils purent passer en Lunegiane où, accueillis par une compassion générale, ils attendirent la rentrée des troupes génoises à Ajaccio (1).

L'Office de San-Giorgio reprit possession de la ville après le traité de Cateau-Cambresis en 1559. Nous voyons aussitôt reparaître à Ajaccio Gabriele Bonaparte et son fils Geronimo, notaire. Celui-ci, dans une requête existant aujourd'hui aux Archives départementales de la Corse, demanda plus tard l'autorisation d'exercer les fonctions de notaire, héréditaires, dit-il, dans sa famille, un de ses ancêtres ayant été créé notaire par les comtes palatins (2). Gabriele, probablement fatigué par l'interminable guerre qui dévorait la Corse, s'en alla vivre à Gênes. Dans sa vieillesse, il entra dans les ordres et devint chanoine d'Ajaccio (3).

Ouvrons ici une parenthèse pour signaler la présence à Ajaccio de Morgante Ramolino, « *cittadino genovese* », ancêtre

1. Merello, *Della guerra fatta dai Francesi in Corsica. Genova*, 1607.
2. Ajaccio, *Arch. dép. de la Corse*. (C. 110) 1er mars 1685.
3. Filippini, *Historia di Corsica.*

maternel de Napoléon. Dans une requête au Sénat en date de 1578, il expose que, « depuis le commencement de la guerre (de Sampiero), il a servi dans l'île de Corse comme soldat à pied et à cheval. Le service le fatiguant trop, il sollicite la garde d'une tour dans le golfe d'Ajaccio (1) ».

Le caporal Bonaparte.

On a beaucoup disserté sur l'origine du sobriquet de Petit Caporal, par lequel se perpétua dans le peuple la mémoire de Napoléon. En Corse, on appelait *caporali* les chefs de clan, qui, sous prétexte de défendre la cause des paysans, maintenaient l'influence de la République génoise moyennant de régulières subventions. La maison Bonaparte, génoise elle-même, ne pouvait, sous aucun prétexte, être comptée parmi les familles-caporales dont le nombre et les noms sont d'ailleurs connus. L'intérêt de ce récit consiste en ce que, l'évènement ayant causé une certaine émotion à Ajaccio, et des personnages historiques y ayant été mêlés, elle a pu valoir aux Bonaparte le surnom local dont Napoléon devait faire son plus beau titre de gloire.

Par suite de quelles circonstances le capitaine Giovan-Antonio d'Ornano en vint-il à souffleter sur la voie publique Luca Bonaparte, caporal dans l'armée génoise, les dépositions

1. Les Ramolino n'ont pas plus échappé que les Bonaparte à l'industrie des faussaires. On conserve aux archives municipales d'Ajaccio un dossier concernant les ancêtres de Madame Letizia composé exclusivement de pièces qui dénotent de la part de leur auteur encore plus de naïveté que d'ignorance, car, sans parler du procédé employé pour vieillir l'encre, et du filigrane du papier, le style même de ces pièces n'induira aucun historiographe en erreur.

faites par les témoins, lors du procès qui en résulta, offrent de trop sensibles différences pour qu'il se puisse rien affirmer. D'après le capitaine, Luca aurait appliqué l'épithète de traîtres à la collectivité des Corses et, en riposte, Ornano avait détaché sur la face du caporal un soufflet retentissant.

Giovan-Antonio était un homme de mœurs violentes, et, depuis la mort du terrible chef corse Sampiero, que lui et ses frères avaient tué de leurs propres mains, l'orgueil et la jactance des Ornano ne connaissait plus de limite, estimant que l'importance du service rendu par eux à la République devait leur assurer à jamais l'impunité.

Au reçu du soufflet, Luca, bondissant, avait porté la main à son épée, mais, avant qu'il eût pu s'en servir, trois compagnons de Giovan-Antonio — trois Ornano — dégaînaient, et l'un d'eux, Orlando, qui jadis avait eu les pieds brûlés, en subissant la torture, brandissait sur la tête du caporal le bâton dont il se servait ordinairement pour s'appuyer, — geste que l'instruction lui reprocha.

L'affaire prenait un caractère de haute gravité ; car déjà Corses et Génois se rangeaient qui d'un côté, qui de l'autre, et Ajaccio était une ville où les rixes dégénéraient le plus souvent en batailles rangées. La présence d'esprit d'un officier supérieur de l'armée génoise, Fabrizio Spinola, arrêta le sang prêt à couler; il fit emmener sur-le-champ Luca Bonaparte et ajourna l'arrestation de Giovan-Antonio, qui se trouva fort surpris lorsqu'il fut invité, le lendemain, à se rendre auprès du commissaire. Celui-ci, après l'avoir retenu quelque temps, l'autorisa, moyennant une caution assez forte, à garder les arrêts dans sa maison, ce dont les Ornano se trouvèrent fort irrités ; sur un ton gouailleur et impertinent, ils demandèrent la mise en liberté de leur frère : « Parce que nous avons tué Sampiero

de Bastelica, chef des rebelles, dirent-ils, voilà que nous sommes les assassins de Luca Bonaparte, soldat de la garnison d'Ajaccio. Giovan-Antonio a souffleté un soldat. Eh bien, d'après les statuts criminels de Corse, ce délit est passible d'une amende de dix à cent livres. Il paiera son amende, mais, pour Dieu, qu'on le laisse tranquille!... » Les petits ont toujours tort; les supérieurs de Luca l'engagèrent à faire la paix avec les Ornano, et comme, jugeant tout arrangement dans ce sens idigne d'un soldat, il ne s'y décidait pas, on l'expédia sur Calvi avec quelque avancement (1).

Plus tard, Giovan-Antonio ayant péri de mort violente, le nom de Luca Bonaparte fut prononcé, mais les suppositions faites alors étant dépourvues du caractère strictement historique et précis que nous nous sommes imposé, nous ne nous y arrêterons pas (2). Ajoutons seulement que Giovan-Antonio fut le trisaïeul de Louis d'Ornano qui épousa Isabelle Bonaparte. De ce mariage est né Philippe-Antoine d'Ornano, maréchal de France et gouverneur des Invalides sous Napoléon III.

Les Bonaparte en Corse. — Geronimo Bonaparte, « piatese ». — Liguriens contre Corses. — Notariat et négoce. — Le moulin de Francesco-Bonaparte saisi à la requête de son gendre. — L'agnus-Dei d'or de Francesco engagé pour douze livres. — Le nom de Napoléon. — Bonaparte et Buonaparte.

Bien que pourvu du titre de notaire, Geronimo exerça d'abord la profession de *piatese* (procurateur, avoué). Ce fut en cette qualité qu'il représenta l'historien Filippini dans un procès que

1. Les pièces relatives à cet évènement sont conservées dans la sixième liasse des requêtes de Corse aux Archives de Gênes (*Supplicationum*, filza 6).

2. Cf. Colonna de Cesari-Rocca, *Les Bonaparte avant Napoléon*, article paru dans la *Revue Bleue* (23 mai 1896).

celui-ci eut à soutenir en 1572 (acte du 26 juin). Geronimo fut ensuite appelé auprès du podestat de Sartène en qualité de greffier (1574), puis à Bastia avec la charge de notaire-lieutenant du greffier du Sénat en Corse (1) (1576).

Suspendu de ses fonctions d'avocat, on ne sait pour quelles causes, il fut autorisé à les reprendre par décret du 11 février 1585.

Le mariage de Geronimo avec Pelegrina, fille de Quilico Calvari (ou Chiavari) ne contribua pas légèrement à améliorer la situation des Bonaparte. Quilico, dont le beau-père possédait un immense territoire dans la piève (paroisse) d'Ajaccio, renonça à cet héritage en faveur de Geronimo.

Les trois filles de Calvari étaient mariées dans les premières familles de la juridiction. L'une d'elles avait épousé un Ornano. Geronimo, instruit et intelligent, fit habilement valoir sa fortune et celle de ses beaux-frères. En 1577, il réclama une parcelle du terrain sur lequel était construite la citadelle comme ayant appartenu à la grand'mère de sa femme et sut se faire indemniser (2).

Devenu ancien de la ville, il fut appelé à donner son avis sur une question assez grave. Les Corses, autorisés en 1553 à habiter la ville d'Ajaccio, s'y trouvaient dans une condition inférieure à celle des colons. Le 5 juin 1579, Pasquale Pozzo di Borgo présenta aux anciens une requête tendant à obtenir droit de cité pour les Corses habitant la ville depuis 1553. Cette requête portait la signature de quinze insulaires que leur situation honorable rendait dignes de la faveur qu'ils sollicitaient.

1. Msc C. à la bibliothèque de Bastia.

2. Aprehensioni d'héréditá per Geronimo Calvari. Gênes, *Ach. di Stato, Corsica, Supplicationum*, filza 6.

Geronimo, désigné pour répondre au nom des anciens, le fit prudemment : il déclina la compétence de Pasquale Pozzo di Borgo, alléguant que, n'étant pas porteur de procurations en règle de chacun, tous les requérants devaient se présenter individuellement et faire valoir personnellement leurs droits.

Ils comparurent l'un après l'autre ; mais l'affaire ne s'en trouva pas plus avancée. Pour les raisons déjà exprimées, les colons voyaient d'un mauvais œil les Corses de race s'élever à leur niveau. Il y eut de nombreuses oppositions et ce fut seulement le 15 février 1592 que les Corses d'Ajaccio obtinrent par l'intermédiaire de Pasquale Pozzo di Borgo, leur procurateur effectif cette fois, le décret tant désiré (1).

Les affaires d'Agostino, frère de Geronimo, prospéraient aussi. En 1582, il avait convaincu le gouvernement de l'utilité d'une tour sur la côte qui fait face à Ajaccio, afin de la protéger des invasions barbaresques, et avait offert de la construire à ses frais. Mais cette offre généreuse était une source de revenus pour celui qui la présentait, car, la tour construite, son propriétaire étant appointé comme gardien des côtes. Aussi tous ceux des Corses qui pouvaient disposer de quelque argent, tâchaient-ils d'obtenir l'autorisation d'élever une tour de défense sur les points menacés. Quelques années après, devenu ancien d'Ajaccio, il obtint avec ses collègues une subvention de deux mille livres pour construire une autre tour à Capo-di-Ferro.

Les Bonaparte faisaient, comme la plupart des habitants d'Ajaccio, le commerce des vins et du blé. En 1585, le commissaire d'Ajaccio ayant élevé le prix du blé à douze sous le boisseau et celui de l'orge à six sous pour les paiements à faire avec ces denrées et pour les droits à percevoir en nature

1. Gênes, *Arch. di Stato, Corsica, Supplicationum*, filza 20.

par le fisc, les populations protestèrent et déléguèrent à Gênes Suzzone Pozzo di Borgo en qualité d'orateur. Cet arrêté était en effet très préjudiciable aux débiteurs. Les notables commerçants d'Ajaccio, de leur côté, élurent un procurateur pour le faire confirmer. Parmi eux figuré Agostino Bonaparte.

Mais le principal revenu d'Agostino fut le fermage d'un domaine important situé entre Ajaccio et Bastelica. Les habitants des deux localités ne pouvant s'entendre au sujet de cette « confina », le gouvernement en adjugeait la mise en valeur chaque année au plus offrant. Gabriele, son fils, lui succéda comme fermier des domaines de la Sérénissime République.

Francesco, fils de Geronimo, exerça comme lui la profession de notaire, greffier du fief d'Istria et lieutenant des feudataires en 1610. Il semble n'avoir pas été aussi favorisé du sort que son père et ses cousins.

Ses ressources, restreintes en raison de sa nombreuse famille (six enfants), laissent à supposer qu'il vécut dans un état de gêne continuel. N'ayant pas payé la dot de sa fille Giacometta qui s'élevait à trois mille cinq cents livres, Francesco vit un de ses moulins et l'outillage qu'il contenait saisi à la requête de son gendre Gratioso Tavera. Sa situation était tellement obérée qu'il fut obligé de mettre en gage moyennant seize livres un agnus-Dei d'or à ses armes. Cet objet ne fut dégagé que par son fils Sebastiano plusieurs années après la mort de Francesco.

Sebastiano parait avoir négligé le notariat. Il se livra au commerce du vin et des blés et particulièrement à la culture de la vigne, ainsi que l'on en peut conclure d'un grand nombre d'actes notariés qui le concernent. Dans son testament en date du 28 février 1642, il ordonne que son corps soit enseveli dans la sépulture des Bonaparte, dans la cathédrale d'Ajac-

cio. Il recommande d'acquitter ses dettes dont on trouvera la liste en la possession du chanoine Ramairone. Il partage en deux portions égales ses biens entre ses deux fils, à charge pour eux, suivant l'usage corse, de doter chacun une de leurs sœurs.

Sebastiano avait épousé la fille de Troïlo Lubera, riche citoyen d'Ajaccio dont une rue de la ville a porté le nom jusqu'au commencement de ce siècle, mais celle-ci mourut sans lui laisser d'enfants, et il épousa Maria Rastelli. Notons en passant que, vers la même époque, on vit à Ajaccio une rue Bonaparte. Les Bonaparte s'alliaient tous aux meilleures familles de la ville. En 1736, Madeleine Bonaparte épousa François de Drost, fils du baron de Drost, aventurier fameux et petit-neveu du plus fameux encore Théodore de Neuhof, roi de Corse. Par son alliance avec Maria Colonna Bozzi, Giuseppe Bonaparte fit entrer dans sa famille une infime portion de ce fief (ce qui lui permit de se qualifier des seigneurs de Bozzi).

Le nom de *Napoleone* était d'un usage courant dans cette maison, qui le tenait elle-même d'une alliance avec la famille delle Vie, dont l'ancêtre marquant, Napoleone delle Vie, capitaine au service de la France, fut autorisé par Henri II à porter la fleur de lys en ses armoiries pour récompense de la bravoure qu'il avait déployée au siège de Renti. Le fils de Giuseppe eut pour parrain *Napoleone* Lomellino, patricien génois, ce qui explique comment il lui parut tout naturel de donner ce nom à son second fils. On aurait donc pu se dispenser de recourir au Napoléon des Ursins par qui le vocable de Napoléon serait entré dans la famille Bonaparte, au dire des généalogistes. Ce prénom d'ailleurs était fort répandu en Italie et en Corse. Sansone Napoleone, de Centuri, dit Samson Napollon fut l'homme de confiance de Richelieu et son ambassadeur le plus actif et le plus

habile en Orient. C'est à lui que l'on doit les capitulations qui régissent encore aujourd'hui nos relations avec la Porte (1).

Pour nous résumer, pendant leur séjour en Corse, rien ne parait avoir troublé la monotone existence des ancêtres de l'Empereur. Quelques petits procès pour la possession d'un moulin ou les limites d'une proprieté. Mais, dans un pays si mouvementé, au milieu d'une population irritable à l'excès, en un temps où les deux tiers des Corses périssaient de mort violente, les Bonaparte vécurent tranquilles et pacifiques, se transmettant de père en fils la charge peu absorbante de notaire de petite ville. Assez estimés de leurs concitoyens pour occuper les premières charges de la cité, tous, l'un après l'autre, firent partie du conseil des anciens d'Ajaccio. Ajoutons que, lors de l'annexion française, Charles Bonaparte fit devant le Conseil Supérieur de l'île ses preuves de noblesse; preuves que d'Hozier trouva plus tard suffisantes pour l'admission de Napoléon à l'école de Brienne.

On remarquera que nous avons orthographié constamment *Bonaparte* et non *Buonaparte*. Le Premier Consul, a-t-on dit, en modifiant sa signature voulut donner à son nom une consonnance française. La chose est possible ; mais, en adoptant la première manière, il ne fit que se conformer à l'usage établi dans sa famille. Bien que les deux formes fussent usitées, la forme génoise Bonaparte prévalait en Corse et en Ligurie, et c'est à tort que les ennemis de la famille impériale, faisant montre d'un mépris bien informé, affectaient d'écrire et de prononcer *Buonaparte*. Ce ne fut qu'après 1759, date de la reconnaissance des *Bonaparte* de Corse par les *Buonaparte* de Florence que Carlo-Maria, père de Napoléon, adopta l'orthographe florentine plus conforme à ses convictions généalogiques.

1. Colonna de Cesari-Rocca, *Histoire de la Corse*, Bayle 1890. — *Armorial Corse*, Jouve 1892.

FILIATION DE LA FAMILLE

BONAPARTE

I. — GIAMFARDO, prête serment à l'évêque de Luni en 1219 (1), père de :

II. — BONAPARTE, notaire. Il plaide contre l'évêque de Luni en 1270 (2), prête serment au même en 1273 (3) avec ses quatre fils :

1° *Guelfo* ;

2° *Giovanni*, qui suit ;

3° *Tedaldo* ;

4° *Guglielmuccio* ;

Il eut en outre une fille *Guglielmina*, mariée à Romeo, de Sarzane, dont elle était veuve en 1293 (4).

III. — GIOVANNI BONAPARTE, notaire, traite la paix avec les habitants de Carrare le 26 octobre 1296 (5). Il épousa : 1° Vitta, fille de Pasqualino di Parente, de Sarzanello (6), 2° Giovanna Sachetti (7). Ses fils :

---

1. *Codice Pallavicino*, f° 149, cité par Bernucci.
2. *Id.*, f° 190.
3. *Id.*, f° 199.
4. Acte du notaire *Parente Griffi* cité par Bernucci. Bonaparte, dit Bonapars-Pax, est cité dans un grand nombre de documents figurant au *Codice Pallavicino*. Stefani prétend avoir trouvé un acte de 1264 dans lequel Bonaparte est désigné comme arbitre entre les Malaspina et les Pallavicini. Mais il ne cite aucune source et son rapport est sujet à caution.
5. Sarzana, *Registri publici*, cités par Bernucci.
6. Acte du not. *Parente Griffi*, cité par Bernucci.
7. Acte du même notaire cité par Bernucci.

1° *Giacopuccio*, qui suit ;

2° *Giovanni*, marié à Giacomina, fille de Guglielmo Guadagnino (1).

IV. — GIACOPUCCIO BONAPARTE, notaire, syndic de Sarzane en 1324 (2), vicaire en 1328 du podestat d'Amelia pour Castruccio Castracani (3). Il eut deux fils :

1° *Angelino* ;

2° *Nicolosio*, qui suit ;

V. — NICOLOSIO BONAPARTE, notaire, cité dans des actes de 1361 (4) et 1367 (5), comme fils de Giacopuccio ; nommé dans les actes relatifs à ses fils :

1° *Giovanni*, qui suit;

2° *Giacomo*, chanoine de Luni en 1405.

VI. — GIOVANNI BONAPARTE, notaire, syndic de Sarzane en 1404, et, comme tel, délégué par les Sarzanais pour traiter avec Gabriel-Maria Visconti, seigneur de Pise (6). En 1408, commissaire de ce prince à Sarzane (7), il épousa, par contrat du

1. Acte du not. *Giovanni Griffi*, cité par Bernucci.

2. Acte du not. *Tommasino de Bonnacorso*, cité par Bernucci.

3. Sarzane, *Registro nuovo*, f. 196, 17 avril, cité par Bernucci. Dans son rapport sur la famille Bonaparte, Stefani sauta quatre, mots faisant ainsi de Giacopuccio un important personnage.

4. Acte du 13 avril 1361, notaire *Santino*, de Sarzane, cité par Bernucci.

5. Acte du notaire *Franchino*, de Sarzane, cité par Bernucci. Ces deux actes ne mentionnent pas les noms de famille des contractants, mais Nicolosio, fils de Giacopuccio, est dénommé Bonaparte dans les actes concernant ses fils Giovanni et Giacomo. Si Bernucci n'a pu se procurer que deux actes sur Nicolosio, il ne faut pas oublier que, d'après Landinelli, les Bonaparte étaient exilés de Sarzane à cette époque; ce qui expliquerait également l'absence du nom de famille sur les actes passés dans cette période.

6. Acte du 10 décembre 1404 du notaire *Bonifacio Griffi*, cité par Bernucci.

7. Acte du 24 janvier 1408 du même notaire, cité par Bernucci.

24 avril 1397, Isabelle, fille de Ser Federico Calendrini (1), dont il eut (2) :

1° *Nicolosio*, prêtre, secrétaire du sacré collège en 1450 (3), commissaire apostolique dans la marche d'Ancône en 1464 (4);

2° *Leonardo* ;

3° *Cesare*, qui suit ;

4° *Filippo*, membre du conseil des anciens de Sarzane en 1484 ;

5° *Domenico* ;

6° *Madalena* ;

VII. — CESARE BONAPARTE (5), notaire, était mort en 1475. Attaché à la fortune des Campo-Fregosi, il fut employé par eux dans différentes missions. Membre du conseil des Anciens de Sarzane en 1464. Il épousa Appolonia, fille naturelle de Nicolo Malaspina des marquis de Verrucola (6), dont :

VIII. — GIOVANNI BONAPARTE, *fattore* des Campo-Fregosi à Bastia en 1483 (7). Prête serment de fidélité à l'office de San-Giorgio avec les notables de Sarzane le 14 mai 1485 (8). Surin-

1. Acte du notaire *Angelo Griffi*, cité par Bernucci.

2. Ses enfants nommés dans deux actes du notaire *Andrea Griffi*, du 28 juillet 1408, et du 15 juillet 1409, cité par Bernucci.

3. D'après une note de Landinelli, msc. cit.

4. Paris, *Arch. Nles* AEI 13 n° 29.

5. De nombreux actes aux Archives de Gênes concernant « Cesare de Bonaparte de Sarzana, quondam Giovanni », *Arch. Notarile*, not. *Bagnaria*, *Andrea de Cario*, etc.

6. Le 8 août 1440, « Caesar, qm Ser Johannis de Bonaparte de Sarzana », donne quittance de la dot de sa femme au marquis Spineta Malaspina, frère de Nicolo. Florence, *Arch. di St. Codice degli atti notabili di Antonio da Villa.*

7. Gênes. *Arch. di St. San-Giorgio, invent. Bastia.*

8. Gênes. *Arch. di St. San-Giorgio.*

tendant du château de Marino pour le connétable Fabrizio Colonna en 1486 (1). Il eut deux fils :

1° *Francesco*, qui suit ;

2° *Cesare*, chanoine de la cathédrale de Luni, eut quatre enfants naturels (2) :

a. — *Taddeo*;

b. — *Giovan-Antonio* ;

c. — *Luca*, soldat dans les troupes mercenaires de l'Office de San-Giorgio, caporal en 1572 (3), lieutenant lors de sa mort (4). Il épousa à Ajaccio une femme dont le nom ne nous est pas connu.

IX. — Francesco Bonaparte, dit *il Mauro di Sarzana*, soldat au service de l'Office de San-Giorgio, en garnison à Ajaccio, est nommé dans toutes les montres de 1490 à 1544. D'abord arbalétrier, il servit plus tard à cheval. Il touchait alors une solde de 12 livres par mois (5). Il épousa Catarina, fille de Ser Guido de Castelleto (originaire de Pietra-Santa), notaire-greffier de l'Office de San-Giorgio en Corse (6). Guido était le neveu de Giacomminetta, femme d'Ambrosio Calendrini dont héritèrent Catarina et Francesco Bonaparte. Ceux-ci, par acte du 23 avril 1512, vendirent, moyennant 190 ducats, leur part d'héritage à Bartolomeo Bertolucci (7) (de Pietra-Santa). Il laissa deux enfants :

1° *Gabriele*, qui suit ;

2° *Antonia*, mariée en 1512 à Francesco Montano, fils de feu Antonio, de Sarzane.

1. Acte du notaire *Filippo Loati*, cité par Bernucci.
2. Notes de Bernucci. Gênes, *Biblioteca dell'Università*.
3. Gênes ; *Arch. di Stato*, *Corsica*, *Supplicationum*, filza 6.
4. Acte de notoriété du 18 juin 1582, notes de Bernucci.
5. Gênes, *Arch. di St.*, *Monstrarum*, *Stipendiatorum*.
6. Gênes, ut sup. *San-Giorgio*, mazzo *Bonifacio*.
7. Acte relevé par Bernucci.

X. — Gabriele Bonaparte, soldat au service de l'Office de San-Giorgio, à Ajaccio, en même temps et dans les mêmes conditions que son père. Le 30 mai 1565, pour liquider une dette envers Francesco Promontorio, citoyen génois, il lui céda une créance de cent cinquante écus d'or (1) (environ sept cent livres) qu'il avait sur son beau-frère. En 1577, Gabriele se retira à Gênes (2) et entra dans les ordres. Il devint archiprêtre et chanoine d'Ajaccio (3). Le 18 juin 1582, son cousin germain Luca étant mort, il fit établir les droits à l'héritage par acte passé à Sarzane (4). On ignore le nom de sa femme. Ses enfants :

1° *Geronimo*, qui suit;

1. Acte du 30 mai 1565 par devant *Vincenzo Sorba.* Gênes, *Arch. di Stato, Arch. Notarile.* Autre acte passé par devant Geronimo Bonaparte (son fils), notaire à Ajaccio, cité dans la procuration de Francesco Promontorio à son frère Gio Battista du 29 janvier 1566. Gênes, *Arch. Notarile,* not. *Cibo Peirano Agostino,* filza 8. Autres actes du 15 septembre 1567 (*Cervia Giuseppe* not. à Sarzane), et du 22 septembre (*Francesco Bottari* not. à Sarzane), cités par Bernucci. Tous ces actes mentionnent clairement que Gabriele est fils de feu Francesco, habitant d'Ajaccio en Corse.

2. Gênes, *Arch. di Stato, Corsica,* Supplicationum, filza 7.

3. Filippini. *Historia di Corsica.*

4. 1582, 18 guigno « *In actis Curie Sarzane.*

« Testes examinati ad instantiam R. Gabrielis de Bonaparte, habitatoris Aiacii Insulæ Corsicæ, cioe.

1° Che il Rever. Cesare Bonaparte canonico in Sarzana e il q. Messer Francesco Bonaparte detto il Moro erano fratelli.

« It. che il detto Gabriele era figlio legitimo e naturale del q. M. Francesco.

« It. che il q. luogotenente Luca Bonaparte, quale pochi giorni sono e morto a Genova, era figlio bastardo di detto reverendo Cesare e che detto Luca morendo non a lasciato parente legitimo piu prossimo desso R. Gabriele ».

La filiation de Gabriele, fort discutée, ne peut laisser désormais aucun doute. Il en est de même, comme on le verra de celle de Geronimo en qui Caraffa a vu un frère de Gabriele, fils de Francesco.

2° *Agostino*, faisait le négoce à Ajaccio en 1585. Le 22 novembre de cette année, il fait partie d'une délégation des notables commerçants d'Ajaccio, la ville désignée pour faire maintenir les nouveaux tarifs de l'orge et du blé (1). En 1582 (20 juillet), il avait été autorisé à élever une tour de défense sur la côte (2). Une autorisation analogue relative à la tour de Capo di Ferro lui fut accordée dans la suite (3). En association avec Giacomo Tasciara et Valerio Ornano, il prit à fermage pour la République la confina de Passani (25 mai 1592) (4). En 1597, il figure parmi les anciens d'Ajaccio (5). On lui connaît un fils unique :

a. — *Gabriele*, fermier des domaines de la Sérénissime République (6). Il fit à Ajaccio, comme le prouvent une foule d'actes notariés, le commerce des grains. En 1629, il demanda l'autorisation de construire une tour de défense, rappelant que son père Agostino avait obtenu la même faveur (7). Il épousa en premières noces Maria-Francesca N..., dont :

aa. — *Anna-Maria*, baptisée le 30 août 1612, mariée à Giacomo, fils de Matteo et d'Angela da Bisina ;

bb. — *Paola*, baptisée le 27 juin 1616 ;

cc. — *Giuseppe*, baptisé le 17 octobre 1618, décédé le 30 août 1623 ;

dd. — *Paola Maria*, baptisée le 7 octobre 1623.

Gabriele se remaria en 1633 à Angela, veuve de Matteo de Bisina. Dans un double contrat en date du 16 juillet, Gabriele et

1. Ajaccio, *Arch. dép. de la Corse* C. 110.

2. Gênes, *Arch. di St.*, *Corsica*, *Turrium* filza 886.

3. Gênes, ut sup. *Supplicationum*, filza 63.

4. Gênes, ut sup. *Diversorum*, (anno 1592).

5. Ajaccio, *Arch. dep. de la Corse* C. 148. Registres des notaires *Francesco et Gio-Battista Pessalo.*

6. Ajaccio, ut sup. Gênes. *Arch. di St.*, *Diversorum* (année 1622).

7. Gênes. *Arch. di St.*, *Suppl.* 63.

Angela d'une part, Anna-Maria, fille de Gabriele, et Giacomo, fils d'Angela, s'engageaient réciproquement au mariage (1);

3° et 4°. Deux filles mariées dans les familles Cavatorta et Pietra-Santa (2);

5° *Franceschetta*, mariée à Pantaleo Mortara (3).

XI. Geronimo Bonaparte, avoué (*piatese*), procurateur de son père Gabriele en 1560 (4). Procurateur des habitants de Tolla (5) en 1571; soutient un procès pour le compte de l'historien Filippini, 1572. Greffier du Podestat de Sartène, 1574. Notaire-lieutenant du greffier du sénat en Corse, 1576 (6). Orateur à Gênes en 1577 (7). Procurateur des habitants d'Appietto en 1584 (8). Suspendu de ses fonctions d'avocat, on ignore pour quelles causes; il y est réintégré par décret du 11 février 1585 (9). Le 1er mars 1585, il est autorisé à exercer les fonctions de notaire dont il est revêtu par concession des comtes palatins (10). En 1579, il répond, comme ancien d'Ajaccio, à la requête présentée par Pasquale Pozzo di Borgo, tendant à accorder aux Corses des droits égaux à ceux dont jouissent les Génois (ou Liguriens) dans la ville (11). Il épousa

1. Ajaccio. ut sup. Not. *Quilico Piazza*.

2. Ajaccio, ut sup. Not. *Pessala*.

3. Ajaccio, ut sup. Il fut peut-être aussi le père de Catarinetta Bonaparte, mariée à Nicolo Bacciochi.

4. Ajaccio, *Arch. dép. de la Corse*, C. 31.

5. Ajaccio, *ut sup.*, C. 78.

6. Bastia, *Bibliothèque municipale*, msc C.

7. Ajaccio, *Arch. munic.*, AA.

8. Ajaccio, ut sup., C. 103.

9. Ajaccio, ut sup., C. 110.

10. Ajaccio, ut sup., C. 110.

11. Gênes, *Arch. di St.*, *Corsica*. filza 20. Ajaccio, *Archives municipales*, AA.

Pelegrina, fille de Quilico Calvari ou Chiavari et de Rochetta (fille de Saulo della Pieve) (1) dont :

1° *Francesco*, qui suit ;

2° *Laura*, mariée à Gio-Maria Bacciochi. Elle fit son testament le 27 avril 1629 (2).

XII. — Francesco Bonaparte, (capitaine), membre du Conseil des Anciens d'Ajaccio en 1596, 1620, 1622, 1630, 1631 (3), puis notaire à Zigliara et greffier du fief d'Istria en 1610 (4) ; capitaine de la ville (Ajaccio) en 1620. Il épousa Camilla Catacciolo, veuve de Sosino delle Vie, qui fit son testament le 9 mars 1624 (5). Francesco testa avant 1633 par devant le notaire Luigi Vanasco (6). Par un codicille du 7 février 1633 passé devant Gio-Battista Pessalo, il en révoqua les dispositions (7). Ses enfants :

1° *Sebastiano*, qui suit ;

2° *Maria*, mariée à Giuseppe Costa.

3° *Geronima*, mariée le 26 avril 1623 à Domenico, fils de Cristoforo, des seigneurs de Bozzi. Elle révoqua le 2 janvier 1628 le testament qu'elle avait fait en faveur de son mari (8).

4° *Franceschetta* ou *Rochetta*, baptisée le 3 mars 1616, mariée le 4 novembre 1629 à Giacomo-Antonio Legaluppi.

5° *Giacometta*, mariée à Gratioso Tavera, fille de l'*alfiere* Geronimo Tavera. La dot de Giacometta (3500 livres) n'ayant pas été payée, Gratioso fit saisir un moulin appartenant à son

1. Gênes, ut sup., filza 7.
2. Ajaccio, *Arch. dép. de la Corse*, not. *Pessalo*.
3. Ajaccio, *Arch. municipales*.
4. *Registres du fief d'Istria*, conservés dans la famille Colonna d'Istria.
5. Ajaccio, *Arch. dép. de la Corse*, not. *Pessalo*.
6. Ajaccio, ut. sup., not. *Quilico Piazza*.
7. Ajaccio, ut. sup. not. *Pessalo*.
8. Ajaccio, ut. sup. not. *Pessalo*.

beau-père et l'outillage qu'il contenait (31 octobre 1630) (1).

6° *Pelegra.*

XIII. — SEBASTIANO BONAPARTE, capitaine, né en 1603, décédé au commencement de l'année 1643, fit à Ajaccio le commerce du vin et des grains (2). Le 5 octobre 1638, il reçut par devant notaire, d'Alessandro Rossi, un *agnus-Dei* d'or, gage d'un emprunt de seize livres contracté par son père (3). Il fit son testament le 28 février 1642 par devant le notaire Giuseppe Ginocchio (4). Il épousa le 12 septembre 1623 Angela-Felice, fille du capitaine Troïlo Lubera et d'Angela N..., dont il n'eut pas d'enfants ; 2° le 19 mai 1630, Maria Rastelli dont :

1° *Geronimo,* baptisé le 15 mai 1631 — parrain Mgr Ottavio Rivarola, évêque d'Ajaccio, marraine Veronica femme d'Orazio Bocca, commissaire d'Ajaccio — marié le 24 août 1650 à Isabella Costa, fille de Giuseppe Costa et de Bradamante Pozzo di Borgo ;

2° *Camilla,* baptisée le 26 juillet 1632, mariée le 24 août 1650 à Gio-Valerio Costa, frère d'Isabella ;

3° *Maddalena,* baptisée le 12 décembre 1634 ;

4° *Carlo-Maria,* qui suit ;

5° *Alessandro.*

XIV. — CARLO-MARIA BONAPARTE, baptisé le 1er novembre 1637, enseveli dans l'église des Capucins d'Ajaccio le 26 août 1692. Ancien d'Ajaccio en 1681. Marié le 10 juin 1657 à Virginia Odone, fille de Pietro Odone dont :

---

1. Ajaccio, ut sup., Not. *Pessalo.*

2. Ajaccio. ut sup., Not. *Quilico Piazza, Giuseppe Ginocchio, Lorenzo Sorba.*

3. Ajaccio, ut sup., Not. *Luigi Rastelli.*

4. Ajaccio, ut sup., Not. *Giuseppe Ginocchio.*

1° *Fiordalice*, baptisée le 21 octobre 1660, mariée le 17 janvier 1683 à Domenico Costa ;

2° *Giuseppe*, qui suit ;

3° *Gio Battista*, né le 20 mai 1669.

XV. — GIUSEPPE BONAPARTE, baptisé le 24 mars 1663, décédé le 24 octobre 1703, ancien d'Ajacciò (1702), épousa le 20 décembre 1682 Maria Bozzi, décédée le 16 octobre 1704, dont :

1° *Sebastiano-Nicolo*, qui suit ;

2° *Francesco-Maria*, né le 7 décembre 1685, baptisé le 22 janvier 1686.

3° *Carlo-Maria*, né le 6 août 1686, baptisé le 31 juillet 1688 ;

4° *Francesco-Maria*, baptisé le 18 avril 1689 ;

5° *Maria-Anna-Virginia*, née le 5 septembre 1690, baptisée le 6, mariée d'abord à Federico Forcioli, et le 23 mars 1727 à Angelo-Loviso, fils de Marc-Antonio, des seigneurs de Bozzi ;

6° *Paolo-Geronimo*, né le 2 janvier 1696, baptisé le 5;

7° *Maria-Saveria*, baptisée le 19 janvier 1698, décédée le 29 janvier 1699 ;

8° *Tomaso-Saverio*, né le 21 décembre 1700.

XVI. — SEBASTIANO-NICOLO BONAPARTE, né le 29 septembre 1683, baptisé le 27 avril 1684, eut pour parrain Napoleone Lomellino, patricien génois, décédé le 24 novembre 1760, ancien d'Ajaccio en 1720, marié à Maria-Anna Tusoli, fille de l'*alfiere* Carlo Tusoli de Bocognano, dont :

1° *Paola*, née le 25 août, baptisée le 23 octobre 1710 ;

2° *Madalena*, mariée à Frédéric, baron de Drost ;

3° *Giuseppe-Maria*, qui suit ;

4° *Napoleone*, né vers 1715, décédé à Corte le 17 août 1767, chef des Anciens d'Ajaccio (1764), épousa le 4 novembre 1743 Maria-Rosa, fille de Gio-Battista, des seigneurs de Bozzi, dont ;

a. — *Isabella*, mariée à Ludovico d'Ornano, dont Philippe-Antoine d'Ornano, maréchal de France.

5° *Lucien*, né à Ajaccio le 8 janvier 1718, baptisé le 20 octobre 1720, décédé le 16 octobre 1791, archidiacre, assesseur à la junte d'Ajaccio (14 juillet 1771) ;

6° *Carlo-Sebastiano*, né le 20 octobre 1720.

XVII. — Giuseppe-Maria Bonaparte, baptisé le 31 mai 1713, décédé le 13 décembre 1763, ancien d'Ajaccio (1760) ; marié le 5 mars 1741 à Maria-Saveria Paravisino, fille de Giuseppe Paravisino et de N... Chiavari, dont :

1° *Gertrude*, née le 27 novembre 1741, morte vers 1788, mariée le 25 juin 1763 à Nicolo Paravisino ;

2° *Carlo-Maria*, qui suit ;

3° *Sébastiano*, décédé le 17 septembre 1760.

XVIII. — Carlo-Maria Bonaparte, né le 27 mars 1746, baptisé le 29, mort à Montpellier le 24 février 1785, docteur en droit de l'université de Pise le 30 octobre 1769, conseiller du roi en 1773, reconnu noble par arrêt du Conseil Supérieur de l'île de Corse en date du 19 août 1771, député de la noblesse aux Etats de Corse en 1777, marié le 2 juin 1764 à Maria-Letizia Ramolino, fille de Gio-Agostino Ramolino et de Angela-Maria Pietra-Santa, née le 24 août 1750, décédée à Rome le 3 février 1836, dont :

1° *Napoléon*, né et décédé en 1765 ;

2° *Marie-Anne*, née à Corte le 3 janvier 1767, morte en bas-âge ;

3° *Joseph*, né à Corte le 7 janvier 1768 ;

4° Napoléon, né à Ajaccio le 15 août 1769, baptisé le 21 juillet 1771 ;

5° *Maria-Anna*, née en 1770, décédée à Ajaccio le 23 novembre ;

6° *Maria-Anna*, née à Ajaccio le 14 juillet 1771, décédée en décembre 1776 ;

7° *N*..., né et decédé à Ajaccio en 1773 ;

8° *Lucien*, né à Ajaccio, le 21 mai 1775 ;

9° *Marie-Anne-Elisa*, née à Ajaccio, le 3 janvier 1777 ;

10° *Louis*, né à Ajaccio, le 2 septembre 1778 ;

11° *Marie-Pauline*, né à Ajaccio, le 20 octobre 1780 ;

12° *Jerôme-Napoléon*, né à Ajaccio, le 15 novembre 1784.

* * *

Les documents mentionnés dans cette généalogie seront publiés dans les *Maisons historiques de la Corse*, ainsi que la correspondance de Joseph Bonaparte avec Bernucci. On y trouvera également des renseignements sur les familles alliées. Pour l'état de la maison Bonaparte au XIXe siècle, nous ne pouvons que renvoyer à l'ouvrage de M. Léonce de Bretonne : *Les Bonaparte et leurs alliances*. Paris 1893, Champion éditeur.

APPENDICE

Comment NAPOLÉON descend de CHARLEMAGNE

Si l'on veut bien se rappeler que trente-cinq générations environ nous séparent de Charlemagne, et si l'on admet les lois de reproduction observées et définies par tous les économistes, on ne sera pas surpris de nous entendre affirmer que, dans l'occident européen, il est fort peu d'individus en qui ne soit parvenue une parcelle plus ou moins infime du sang de Charlemagne (1).

Il nous a paru curieux d'indiquer les liens de sang qui pouvaient rattacher les deux grands empereurs. Ce serait donner trop d'importance à cette fantaisie généalogique que d'en échafauder l'édifice à l'aide de documents authentiques, lesquels seraient d'autant plus discutés que personne ne se donnerait la peine de les consulter. C'est pourquoi, à défaut de sources, nous invoquerons simplement quelques références qui permettront au lecteur intéressé de vérifier par lui-même l'exactitude de la filiation :

L'histoire d'Italie de Zeller ou tout autre ouvrage d'histoire générale fournira les premiers degrés. Muratori (*De antiquitate Estensi*) poursuivra la filiation jusqu'au neuvième degré.

---

1. Cette thèse est soutenue théoriquement dans un ouvrage d'imagination : Raoul Colonna, l'*Heure de l'Amour*.

Pompeo Litta, avec sa généalogie Malaspina (*Famiglie celebri italiane*), établira la descendance des marquis de Verrucola de la maison Malaspina jusqu'à Nicolo, beau-père de Cesare Bonaparte. Le manuscrit de Bernucci et l'arrêt du Conseil Supérieur complèteront la généalogie (1).

1. A ceux que ces références ne satisferont pas, nous indiquerons pour fortifier la première partie de cette généalogie :

Une filiation des Obertinghi dressée par le consciencieux annaliste Jacopo de Auria au XIV[e] siècle ; une étude très serrée du savant Desimoni sur les marquis d'Italie. (*Atti della società ligure di Storia patria*, t. XXVIII).

Pour affirmer l'origine des Malaspina, on renverra aux conventions passées entre les quatre descendants d'Oberto, insérées au *Liber Jurium Reipublicœ Genuensis* (Paix de Lucques, 1124). Les actes authentiques réunis dans le *Codice Pallavicino* rendront indiscutable chaque degré de leur filiation.

La seconde partie s'appuiera sur les documents cités en cette brochure, à commencer par la quittance de dot d'Appolonia Malaspina donnée par Cesare Bonaparte pour finir par l'acte de baptême de Napoléon.

DE CHARLEMAGNE A NAPOLÉON

I		CHARLEMAGNE.
II		Louis le Débonnaire.
III		Lothaire.
IV	Theodora	Berthe mariée à Adalbert, marquis de Toscane (890).
V	Marozia mariée à	Guido son frère consanguin (917).
VI	MALASPINA	Adalberto, marquis en Toscane (940).
VII		Oberto (940-967.
VIII		Oberto-Obizzo (936-1015).
IX		Alberto (1017).
X		Oberto Obizzo (1090).
XI		Alberto (1124).
XII		Obizzo (1045-1085).
XIII		Morello (1165-1197).
XIV		Guglielmo (1193-1220).
XV		Obizzo (1220-1249).
XVI		Isnardo (1265-1275).
XVII		Gabriele (1275-1289).
XVIII		Isnardo (1291-1222).
XIX		Nicolo (1348-1416).
XX	BONAPARTE	Appolonia mariée à Cesare Bonaparte (1440-1470).
XXI		Giovanni (1483-1486).
XXII		Francesco (1490-1544).
XXIII		Gabriele (1520-1582).
XXIV		Geronimo (1560-1584).
XXV		Francesco (1593-1630).
XXVI		Sebastiano (1603-1643).
XXVII		Carlo (1637-1692).
XXVIII		Giuseppe (1663-1700).
XXIX		Sebastiano (1634-1760).
XXX		Giuseppe (1713-1763).
XXXI		Carlo Maria (1743-1785).
XXXII		NAPOLÉON (1769-1821).

Les dates se rapportent aux mentions extrêmes de chaque personnage.

LES ASCENDANTS DE NAPOLÉON

Casteleto * Catarina — **Bonaparte *** Francesco — **Della Pieve** Saulo — Giudice de **Cinarca** Cte de Corse

Calvari * — Gabriele — Quilico — Rochetta

Ornano — **Doria ***

Antonio — Geronimo — Pelegrina — Giulio

Franceschini — **da Cozzà** — **Cattaciolo *** — **Peri** — **Istria(Colonna)**

Geronimo — Paolo — N. — Francesco — Camilla — Cesare — Alessandro — Placidia

Rastelli — **Odone**

Marta — Francesco — Sebastiano — Maria — Piero — Giovanni — Rocco

Bozzi(Colonna)

Marta — Guglielmo — Carlo Maria — Virginia — Cesare — Francesco M.

Tusoli

Carlo — Maria — Giuseppe — Pietro-Paolo — Alessandro

Chiavari * **Paravisino *** — **Ramolino*** — **Boggiana**

N. — Giuseppe — Anna — Sebastiano-Nicolo — Gio-Geronimo — Maria-Letizia — Andrea — Maria Madalena

Maria Saveria — Giuseppe — Gio Agostino — Angela Maria

Carlo-Maria — Letizia

NAPOLÉON

TABLE DES MATIÈRES

Imprimerie JOUVE et BOYER, 15, rue Racine, Paris.

OUVRAGES HISTORIQUES DU MÊME AUTEUR

Histoire de la Corse. Paris, Bayle 1889, épuisé.

Armorial Corse. Paris, H. Jouve, in-12 carré, nombreuses planches, **10** francs.

Evêques de la Corse inconnus d'Ughelli et ne figurant pas aux Series Episcoporum. Paris, E. Leroux, 1895, in-8°, **1** fr.

Les seigneurs d'Ornano et leurs descendants. Paris, H. Jouve, 1899, **15** francs.

SOUS PRESSE

Tirage limité

Les Maisons historiques de la Corse, un fort volume de 650 pages in-4° contenant :

1° L'histoire généalogique des familles Bonaparte, Colonna, Leca, Ornano, Peres, Pozzo di Borgo, avec un grand nombre de chartes et de documents inédits.

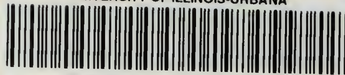
2° Des notes, fragments généalogiques et documents pour servir à l'histoire des familles corses : Abbatucci, Boerio, Caraffa, Ceccaldi, Cuneo d'Ornano, Ettori, Franceschi, Leoni, Linche, Malaspina, Mañara (famille de Don Juan), Mancini, Monti-Rossi, Paganelli, Paoli, Poli, Savelli, Sebastiani, etc.

Prix **30** fr. ; par souscription **25** fr.

Il sera tiré **trente** exemplaires sur papier de Hollande, numérotés et paraphés au prix de **40** francs par souscription.

EN PRÉPARATION

Histoire de la Corse, écrite pour la première fois d'après les sources originales.


UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 112046740